



ECOLE DE DANSES URBAINES

2 Place du Maréchal Alexander

59235 Bersée

☎ 06.99.34.08.00

✉ kyrielledanse@gmail.com

🌐 www.kyrielledanse.fr



Cadre réservé à l'association

Date d'arrivée du dossier :

Numéro d'adhérent :

DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION

SAISON 2020-2021

ETAT CIVIL DE L'ELEVE ET DES RESPONSABLES LEGAUX

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

Nom de l'élève : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Mobile du danseur : _____ Profession élève si majeur : _____

E-mail du danseur : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS / RESPONSABLES LEGAUX (si élève mineur)

MERE :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse (si différente du danseur) : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Profession : _____

Tél. Dom : _____

Mobile : _____

Tél. Prof : _____

E-mail : _____

PERE :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse (si différente du danseur) : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Profession : _____

Tél. Dom : _____

Mobile : _____

Tél. Prof : _____

E-mail : _____

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Numéro 1 : Nom et Prénom _____ Téléphone : _____

Numéro 2 : Nom et Prénom _____ Téléphone : _____

Numéro 3 : Nom et Prénom _____ Téléphone : _____

COURS DE FORMATION

VENDREDI

- FORMATION – 20h00 à 21h00
Obligatoire pour tous les élèves en formation TOUS LES PROFS
- AZAKA (Compagnie sur sélection) – 21h00 à 22h30
Créneau supplémentaire pour les élèves sélectionnés SOPHIE

SAMEDI

- FORMATION – 14h00 à 16h00
Obligatoire pour tous les élèves en formation TOUS LES PROFS
- REPETITIONS SHOWS & CONCOURS – 16h00 à 17h30
Facultatif et sur la base du volontariat TOUS LES PROFS

CHOIX DES COURS HEBDOMADAIRES (Facultatifs)

Cochez le ou les cours que vous souhaitez suivre cette saison !

LUNDI

- DANCEHALL DEBUTANTS (Ados/Adultes) – 19h30 à 20h30
Nés en 2006 ou avant AXEL
- STREET JAZZ DEBUTANTS (Ados/Adultes) – 20h30 à 21h30
Nés en 2006 ou avant MELYNA

MARDI

- MAM'S CREW (Afro/Dancehall) – 20h00 à 21h00
Spécial mamans NOURDINE et SOPHIE

JEUDI

- AFRO NIVEAU 2 (Ados/Adultes) – 18h30 à 19h30
Nés en 2006 ou avant NOURDINE
- ADOS DANCEHALL NIVEAU 2 (14-17 ans) – 19h30 à 20h30
Nés entre 2003 et 2006 SOPHIE
- ADOS STREET JAZZ NIVEAU 2 (14-17 ans) – 20h30 à 21h30
Nés entre 2003 et 2006 SOPHIE

VENDREDI

- PRE-ADOS AFRO (11-13 ans) – 18h00 à 19h00
Nés entre 2007 et 2009 NOURDINE
- PRE-ADOS DANCEHALL (12-13 ans) – 19h00 à 20h00
Nés en 2007 et 2008 SOPHIE

MERCREDI

- PRE-ADOS STREET JAZZ/DANCEHALL (11 ans) – 14h à 15h
Nés en 2009 SOPHIE
- PRE-ADOS HIP HOP (11-13 ans) – 16h00 à 17h00
Nés entre 2007 et 2009 BEN
- PRE-ADOS STREET JAZZ (12-13 ans) – 17h00 à 18h00
Nés en 2007 et 2008 SOPHIE
- HIP HOP NIVEAU 2 (Ados/Adultes) – 18h00 à 19h00
Nés en 2006 ou avant BEN
- HIP HOP DEBUTANTS (Ados/Adultes) – 19h00 à 20h00
Nés en 2006 ou avant BEN
- STREET JAZZ NIVEAU 2 (Adultes) – 20h00 à 21h00
Nés en 2002 ou avant SOPHIE
- DANCEHALL NIVEAU 2 (Adultes) – 21h00 à 22h00
Nés en 2002 ou avant SOPHIE

SAMEDI

- AFRO TOUS NIVEAUX (Tous âges) – 10h30 à 11h30
Ouvert à tous NOURDINE
- TRAINING LIBRE (Sans inscription) – 12h00 à 14h00
Ouvert à tous les élèves de l'école TOUS LES PROFS

TARIFS DE LA FORMATION

RAPPEL : AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ

TARIFS GENERAUX

POUR UNIQUEMENT LE PROGRAMME FORMATION :

3 cours (3h) par semaine OBLIGATOIRES : 290€/an

POUR LE PROGRAMME DE FORMATION + COURS ILLIMITÉS :

3 cours (3h) par semaine OBLIGATOIRES + cours par semaine : 350€/an*

+ LICENCE FÉDÉRATION FRANCAISE DE DANSE : 19€

CES TARIFS INCLUENT TOUS LE PASS STAGES DECOUVERTES DE KYRIELLE, OBLIGATOIRE POUR LA FORMATION AINSI QUE QUELQUES SORTIES CULTURELLES ET LES EVENTUELS CONCOURS DE DANSE. AUCUNE OFFRE DE REDUCTION N'EST APPLICABLE SUR CES TARIFS DEJA PROMOTIONNELS.

*ATTENTION : Des frais d'achat de costumes seront demandés en cours de saison à partir du 2ème cours supplémentaire sur le tarif illimité.

**ATTENTION : L'inscription aux différents cours doit obligatoirement correspondre à l'âge du danseur et l'inscription aux cours supplémentaires ne sera possible qu'en fonction des effectifs de groupes.

ATTENTION : LES INSCRIPTIONS POUR LA FORMATION SE FERONT LES 5 ET 6 SEPTEMBRE 2020 (Ainsi que lors de la permanence du 2 septembre réservée aux adhérents 2019-2020)

ATTENTION : AUCUNE REDUCTION, NI RENDU DE MONNAIE, NI REMBOURSEMENT NE POURRONT ETRE APPLIQUÉS SUR LES PAIEMENTS EN CHEQUES VACANCES ET COUPONS SPORTS ANCV

REGLEMENT

Je soussigné(e) M – Mme.....s'engage à régler la somme de€ pour (nombre de cours)cours/semaine pour l'année 2020-2021.

PASS STAGES DECOUVERTES

Kyrielle Danse propose chaque année à ses adhérents de souscrire à une formule à 20€ l'année qui donne accès aux différents stages de danse organisés environ une fois tous les deux mois les jeudis soir de 19h30 à 21h00. Environ 5 stages sont organisés sur l'année et différents intervenants, professeurs de renommée locale, nationale ou internationale viennent enseigner différents styles de danse. Ce forfait est inclus dans le tarif de formation et est obligatoire pour les élèves en formation. Voici le planning de ces stages ! **(dates susceptibles d'être modifiées)**

PLANNING DES STAGES DECOUVERTES 2020-2021

22/10/2020 Sarah Bidaw House Dance	26/11/2020 Cha' Hip Hop New Style	07/01/2021 Jem Genesys Street Jazz	18/03/2021 Théodora Krump	22/04/2021 Pink & Mango Bollywood
---	--	---	--	--

MODALITÉS DE PAIEMENT

- **PAR CHEQUE** : A l'ordre de l'association Kyrielle Danse. Paiement en plusieurs fois possible à condition de donner tous les chèques à l'inscription avec dates d'encaissement au dos des chèques (en 10x maximum)
- **EN ESPECES** : La totalité le jour de l'adhésion
- **CHEQUES VACANCES OU COUPONS SPORT ANCV** : La totalité le jour de l'adhésion (ATTENTION : AUCUNE REDUCTION, NI RENDU DE MONNAIE, NI REMBOURSEMENT NE POURRONT ETRE APPLIQUÉS SUR LES PAIEMENT EN CHEQUES VACANCES ET COUPONS SPORTS ANCV)
- **EN CARTE BLEUE** : Uniquement pour les paiements de Vêtements Kyrielle, DVD, Pass Stages. Non acceptée pour les cotisations, licence Fédération Française de Danse et cours de danse.

PARTICIPATION AUX SPECTACLES DE LA SAISON

Retrouvez ci-dessous les dates provisoires de nos spectacles de la saison **(en attente de confirmation, susceptibles d'être modifiées)**. Merci de noter votre participation ou non dès aujourd'hui en cochant les cases ci-dessous.

TOUS LES ELEVES DE L'ECOLE SONT CONCERNÉS PAR CES TROIS SPECTACLES !

Pour des raisons d'organisation, les réponses données ci-dessous ne pourront être changées sauf justificatif valable. Les dates peuvent être modifiées en cas de non disponibilité des salles. La présence aux répétitions générales est **OBLIGATOIRE** pour pouvoir participer aux galas.

DATES DES SPECTACLES ET PARTICIPATION DES ELEVES

SPECTACLE DE NOËL :

SAMEDI 19 DECEMBRE 2020
SALLE POLYVALENTE - BERSEE

- PARTICIPE**
 NE PARTICIPE PAS

*Répétitions obligatoires le
vendredi 18 décembre 2020*

JOURNEE DE LA FEMME :

SAMEDI 13 MARS 2021
SALLE POLYVALENTE - BERSEE

- PARTICIPE**
 NE PARTICIPE PAS

*Répétitions obligatoires le
vendredi 12 mars 2021*

GALA DE FIN D'ANNEE :

DIMANCHE 27 JUIN 2021
PEVELE ARENA - ORCHIES

- PARTICIPE**
 NE PARTICIPE PAS

*Répétitions obligatoires le
mercredi 23 juin dans la journée
(10-15min par groupe) ET le
samedi 26 juin pour un filage
complet de 14h30 à 18h30*

COMMANDE DE VÊTEMENTS KYRIELLE

**Remplissez la commande ci-dessous pour obtenir vos vêtements ou pack rentrée
floqués aux couleurs de votre école !**

Ci-dessous tous les produits disponibles ainsi que les tarifs. La commande de l'école sera passée courant octobre et les produits seront disponibles courant novembre.

COMMANDE DE PRODUITS DÉRIVÉS KYRIELLE DANSE

COULEURS DISPONIBLES POUR TOUS LES ARTICLES : NOIR, BORDEAUX, VERT FORÊT ET BLEU MARINE

- T-SHIRT BASIQUE (12€)** : Nombre : Taille : Couleur :
- SWEAT A CAPUCHE (25€)** : Nombre : Taille : Couleur :
- SAC TISSU (TOTE BAG) + GOURDE (15€)** : Nombre : Couleur :

AUTORISATION PARENTALE (pour les élèves mineurs)

Je soussigné(e) M – Mme.....domiciliant au
.....
responsable légal, autorise ma fille/mon fils
à suivre les cours de danse dispensés par l'association KYRIELLE DANSE. J'autorise l'association KYRIELLE DANSE à faire
donner tous soins urgents constatés par un médecin.

A, le/...../.....

Signature du responsable légal :

IMPORTANT

- Respecter le règlement intérieur de l'école ;
- Souscrire une assurance « responsabilité civile » ;
- KYRIELLE DANSE décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, au sein des différents établissements dans lesquels elle donne ses cours ;
- KYRIELLE DANSE est responsable des mineurs uniquement pendant les activités programmées ; tout enfant mineur doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de son activité. KYRIELLE DANSE n'autorise pas et n'assure pas la garde des enfants en dehors de leur séance programmée ;
- KYRIELLE DANSE n'exerce aucun contrôle sur les accompagnateurs des enfants à l'entrée et à la sortie des activités. Ce contrôle est du ressort de l'autorité parentale ou de tutelle.

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE ET DES PRESTATIONS DE L'ÉLÈVE

Le responsable légal de l'élève autorise KYRIELLE DANSE à :

- Photographier ou filmer l'élève dans le cadre des activités de KYRIELLE DANSE, ainsi que permettre la prise de vue représentant l'élève par des journalistes ou photographes ;
- Imprimer, reproduire, éditer, publier et diffuser ces images dans le cadre des publications écrites et multimédias de KYRIELLE DANSE (dépliants, plaquettes, affiches, magazines, vidéos, site internet etc...) ;
- Enregistrer les événements pédagogiques et culturels organisés par KYRIELLE DANSE auxquels participe l'élève et accepter que le résultat sonore et visuel puisse figurer sur tous les supports de publications multimédias de KYRIELLE DANSE (projets vidéos, DVD, site internet etc...) ;

KYRIELLE DANSE s'engage à utiliser ces images dans le respect absolu de l'image et de la personne et non à des fins pouvant lui porter préjudice.

Les informations recueillies sont nécessaires pour la gestion de l'association et l'organisation des cours. Elles font l'objet d'un traitement informatique. Seules les personnes statutairement responsables de la gestion de l'association, les professeurs et la Directrice Artistique ont accès à ces données. Les professeurs disposent de la liste de leurs élèves et des coordonnées permettant de vous joindre en cas de problème. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la direction de l'école.

SIGNATURE

Je soussigné(e) M – Mme..... certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

A, le/...../.....

Signature du danseur majeur ou responsable légal :

Nous sommes affiliés à la Fédération Française de Danse. Cette affiliation nous permet aujourd'hui de bénéficier de certains avantages ainsi que d'en faire bénéficier nos adhérents licenciés. Outre une assurance garantie Responsabilité Civile spécifique à la pratique de la danse, chaque licencié peut avoir accès aux événements et formations proposés par la FFD ainsi que des réductions et avantages chez tous les partenaires FFD (MMA, Crédit Mutuel, France Concert, Ibis Hotels, VVF Villages, Hertz, Make up For Ever, Dansea etc...).

OBLIGATOIRE POUR LA FORMATION

JE SOUHAITE OBTENIR UNE LICENCE FÉDÉRATION FRANCAISE DE DANSE 2020/2021

1^{ère} demande Renouvellement

Les coordonnées du danseur remplies page 1 seront automatiquement récupérées pour la demande de licence.

Je souscris à la licence A de la Fédération Française de Danse et m'engage à régler la somme de 19€ pour obtenir cette licence.

Assurance : Le soussigné déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives à la notice d'assurance consultable en Annexe, dans la boîte à outil de votre espace Licencié/ Affilié ou sur le site Internet www.ffdanse.fr – rubrique Assurance.

Garanties de base Responsabilité Civile + garanties individuelles accident + assistance

Je reconnais avoir été informé de l'intérêt que présentent les garanties individuelles accidents couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive expose.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club et la Fédération Française de Danse à utiliser son image sur tout support dans le cadre de promotion des activités et à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

Droit informatique et Liberté : Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. Les informations sont destinées exclusivement à la Fédération Française de Danse à des fins non commerciales

Je reconnais avoir reçu les indications pour prendre connaissance des documents fédéraux figurant sur la page : <https://ffdanse.fr/index.php/la-federation/statuts-et-reglements>

Pour l'adhérent mineur

Nom et Prénom du représentant légal :

.....

Date et signature de l'adhérent majeur ou du représentant légal :

- DOSSIER D'INSCRIPTION REMPLI ET SIGNÉ
- LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE SIGNÉ EN 2 EXEMPLAIRES
- ATTESTATION D'ENGAGEMENT DU DANSEUR (voir modèle ci-dessous)
- ATTESTATION D'ENGAGEMENT DES PARENTS (voir modèle ci-dessous)
- LETTRE DE MOTIVATION ECRITE PAR LE DANSEUR
- ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
- 2 PHOTOS D'IDENTITÉ DE L'ELEVE
- CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE 3 MOIS (voir pré-rempli sur l'annexe ci-dessous ou certificat médical délivré par le médecin traitant)
- PHOTOCOPIE DE PIECE D'IDENTITÉ DE L'ÉLEVE (ou des parents à défaut)
- PAIEMENTS
- CHEQUES DE CAUTION « COSTUMES » DE 20€ PAR GROUPE ET PAR ÉLEVE

RECAPITULATIF DES PAIEMENT A REALISER

	QUANTITÉ	MOYEN DE PAIEMENT	MONTANT TOTAL
FORFAIT FORMATION			
VÊTEMENTS			
LICENCE FFD			
DVD			
CAUTION(S)			
TOTAL			

MERCI D'EFFECTUER DES PAIEMENTS SÉPARÉS POUR TOUS LES ELEMENTS INDIQUÉS DANS LE TABLEAU CI-DESSUS.

Une fois votre inscription validée, chaque élève recevra lors de son premier cours de danse une carte de membre qui sera à déposer à chaque début de cours dans un panier prévu à cet effet puis à récupérer à chaque fin de cours. Dans le but de vérifier les présences et absences lors des cours. Pour toute perte de cette carte, la somme de 2€ ainsi qu'une nouvelle photo d'identité vous seront demandées afin d'en rééditer une nouvelle.

IMPORTANT : Une facture vous sera également distribuée lors du premier cours récapitulant la totalité et le détail de vos paiements précisés ci-dessus. Cette facture sera valable pour la saison et aucun duplicata ne vous sera délivré.

REPRISE DES COURS DE DANSE A PARTIR DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

Modèle d'attestation d'engagement du danseur (à recopier sur papier libre par le danseur)

Je soussigné(e) (nom et prénom du danseur) certifie vouloir s'engager dans le programme de formation de Kyrielle Danse. Je m'engage à respecter le règlement signé ci-joint et à m'investir toute l'année, avec la même intensité dans tous les cours de la formation. Je m'engage à respecter tous les professeurs intervenants, je m'engage à être ponctuel, assidu et motivé. Je m'engage également à respecter le planning des cours, des stages et des événements dont les dates sont données dès le début de l'année.

Date et signature du danseur (même mineur)

Modèle d'attestation d'engagement des parents (à recopier sur papier libre par les parents ou responsables légaux)

Je soussigné(e) (nom et prénom du responsable légal) autorise (nom et prénom du danseur) à participer au programme de formation de Kyrielle Danse. Je certifie son engagement pour l'année 2020-2021 et me suis assuré que le règlement intérieur sera bien respecté. Je certifie être conscient(e) de l'engagement et de l'investissement que cela représente, autant de la part de mon enfant que de la part de notre famille et assure que le planning des cours, des stages et des événements, distribué en début de saison sera respecté scrupuleusement.

Date et signature des deux parents

BENEVOLAT AU SEIN DE KYRIELLE

Comme toute association, Kyrielle ne serait rien sans ses bénévoles. Ponctuellement, occasionnellement ou de manière plus régulière, toute aide nous est précieuse. Si rejoindre notre équipe dynamique, familiale, passionnée et si apporter vos compétences à la gestion de notre école de danse et/ou de nos événements vous tente alors n'hésitez plus et remplissez le formulaire ci-dessous et vous serez recontactés par la direction de l'école pour vous donner plus d'informations.

Nous avons un fonctionnement réparti par équipe de gestion, chaque équipe est dirigée par un Chef d'Equipe, membre de notre Conseil d'Administration. C'est lui qui sera votre référent et qui vous recontactera pour vous renseigner.

JE SOUHAITE DEVENIR BENEVOLE POUR KYRIELLE DANSE

Personne 1 : Nom : _____ Prénom : _____

Tel Mobile : _____ E-mail : _____

Personne 2 : Nom : _____ Prénom : _____

Tel Mobile : _____ E-mail : _____

Personne 3 : Nom : _____ Prénom : _____

Tel Mobile : _____ E-mail : _____

MERCI A VOUS

LISTE DE FOURNITURES VALABLES POUR L'ANNÉE

- Ballerines ou Baskets de danse (Chaussures de villes INTERDITES en cours de danse)
- Tenue adaptée à la pratique de danse (legging, jogging ou short de sport) JEANS ET PANTALONS DE VILLE INTERDITS
- Brassière de danse pour les filles (pré-ados, ados et adultes)
- Baskets blanches unies (souvent utilisées et demandées par les professeurs pour les galas)
- Baskets et/ou bottines noires unies (souvent utilisées et demandées par les professeurs pour les galas)
- Legging ou pantalon souple noir uni (souvent utilisé et demandé par les professeurs pour les galas)
- T-shirt ou sweat Kyrielle (conseillé car souvent utilisé et demandé par les professeurs pour les galas)
- Gourde ou bouteille d'eau FORTEMENT CONSEILLÉE pour les cours de danse. Pour les enfants, bouteille ou gourde PERSONNELLE AU NOM DE L'ENFANT OBLIGATOIRE.

Obligations médicales

Préconisations de la FFDanse concernant
le CERTIFICAT MEDICAL TRI-ANNUEL

La Fédération Française de Danse prend acte de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 et des textes d'application, notamment sur le point du certificat médical assorti de l'auto-questionnaire annuel de santé.

Elle confirme aux responsables de structures de danses (clubs ou écoles) que :

- Ils sont légalement responsables de l'exigence ou non d'un certificat médical de non-contre indication (CNCI) à la pratique de la danse.
- Ils peuvent inviter leurs adhérents à consulter au moins annuellement leur médecin afin de vérifier si leur état de santé permet la pratique de l'activité et demander la délivrance du certificat médical adéquat.
- Dans la Loi précitée, rien n'interdit l'exigence du certificat annuel (art 219 et 220).
- L'auto-questionnaire de santé contient des données dont **le traitement ou la conservation sont éventuellement interdits** par la réglementation européenne à compter du 25 mai 2018, sauf certification officielle (règlement du 27/04/2016, n° 2016-679, art 9).
- Pour les compétitions (concours, rencontres, championnats etc.), les fédérations sont décideurs en matière de fréquence du certificat médical.

Dans ces conditions, la Fédération Française de Danse préconise la continuation de l'exigence d'un certificat médical annuel, précisant la nature de la pratique (loisir ou compétition).

COORDONNÉES DU MEDECIN TRAITANT

Nom du médecin traitant :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Merci de nous signaler tout problème de santé des danseurs (diabète, asthme ou autres ..) qui pourraient éventuellement impacter légèrement leur pratique de la danse, dans le but d'avertir les professeurs concernés

A FAIRE REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE LA DANSE URBAINE

Je soussigné(e) Dr certifie que né(e) le/...../..... ne présente à ce jour aucune contre-indication, cliniquement apparente à la pratique de la danse urbaine en compétition ou en loisir.

.....(nom du danseur) est donc apte
à la pratique de la danse urbaine au sein de l'association Kyrielle Danse

Fait à le/...../.....

Cachet et signature du médecin

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS LEGALES

KYRIELLE DANSE est le nom d'une association de danse dirigée par Sophie DELMAERE destinée aux amateurs et aux futurs professionnels. Mademoiselle Sophie DELMAERE est à ce titre directrice artistique de l'école de danse.

ARTICLE 2 - DISCIPLINES ENSEIGNEES PAR KYRIELLE

Street Jazz / Dancehall / Hip Hop / Danse Africaine

ARTICLE 3 - HORAIRES ET LIEU DES COURS

Les cours de danse ont lieu à la Maison des Associations de Bersée et les horaires et jours sont disponibles sur le planning des cours.

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS ET SELECTION

* Les cours sont dispensés sur 34 semaines de septembre à juin hors vacances scolaires de l'Académie de Lille.

Afin de valider l'inscription au sein de la formation, Kyrielle Danse requiert les pièces demandées dans le dossier d'inscription.

* Les élèves sont acceptés dans la formation à partir de 11 ans.

* Nous n'accepterons que 20 personnes au maximum par compagnie. Dans un premier temps l'inscription est ouverte à tous, cependant les anciens membres sont prioritaires et les professeurs se réservent le droit d'accepter ou non un candidat suivant certains critères (entres autres) :

- ➔ Motivation générale, envie de progresser et sérieux
- ➔ Avoir déjà fait au minimum un an chez Kyrielle
- ➔ Disponibilité du danseur mais également des parents pour les mineurs (conduites lors des événements et suivi général tout au long de l'année)

Ces critères seront évalués sur la lettre de motivation demandée ainsi que suite à un entretien individuel avec le danseur (et ses parents pour les mineurs)

ATTENTION IMPORTANT : La sélection et la répartition des danseurs sera faite **UNIQUEMENT** par les professeurs de Kyrielle Danse, eux seuls sont capables de juger du niveau, de la motivation et de la capacité d'un danseur à suivre le rythme de la formation. Merci de respecter leurs décisions.

* L'inscription sera considérée comme définitive dès lors :
- que la fiche d'inscription aura été remplie, signée et rendue au régisseur de l'association Kyrielle Danse avec la signature du présent règlement,
- qu'un nombre suffisant d'élèves sera inscrit pour l'activité souhaitée

* Le paiement des cours s'effectue auprès des régisseurs de recettes de l'école.

* Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget, Kyrielle Danse offre 3 solutions de paiement :

- le paiement intégral du forfait lors de l'inscription
- le paiement en établissant plusieurs chèques de somme équivalente rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés en banque selon l'échéancier remis par la direction lors de l'inscription.

- le paiement en chèques vacances ou coupons sport ANCV remis en intégralité lors de l'inscription (NON REMBOURSABLES, RESTITUABLES et pas de RENDU DE MONNAIE)

ARTICLE 4.1 - REMBOURSEMENT

* Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées. Toutefois dans certains cas (maladie, classe de découverte scolaire...) en fonction des possibilités et en accord avec le professeur, elles pourront être rattrapées.

*Seuls les arrêts définitifs pour raisons médicales, donneront lieu, sur présentation de justificatifs et certificats médicaux (obligatoire) ainsi que le rendu de la facture annuelle, à un remboursement au prorata des semaines de cours restantes à la date de fourniture de ces justificatifs.

*Toute demande de remboursement sera examinée lors de l'assemblée générale de fin d'année scolaire pour être étudiée avec les documents nécessaires. Les remboursements autorisés par le conseil d'administration seront alors effectués après l'assemblée générale de clôture de saison. **ATTENTION :** Remboursement IMPOSSIBLE sur les Chèques Vacances et Coupons Sport ANCV

ARTICLE 5 - CONSIGNES PENDANT LES COURS

La formation comporte 3h de cours hebdomadaires fixes et obligatoires. Ces cours auront lieu chaque semaine, toute l'année sauf pendant les vacances scolaires (sauf exception). Voici les créneaux horaires prévus :

- ➔ Vendredi de 20h à 21h (cours obligatoires)
- ➔ Samedi de 14h à 16h (cours obligatoires)
- ➔ Samedi de 16h à 17h30 (répétitions événements – facultatif)

Notez également que vous aurez à l'inscription un planning détaillé contenant tous les cours prévus dans la formation. Les dates annoncées en début d'année sont **OBLIGATOIRES** (sauf justificatif exceptionnel et valable) et certains créneaux peuvent être rajoutés en cours d'année suivant les événements et les besoins jugés nécessaires par les professeurs. Veuillez donc à rester flexibles et disponibles.

* Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'être le plus silencieux possible, de ne pas courir et de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux et sur l'ensemble de la propriété dont entre autres l'interdiction formelle de fumer, y compris à l'extérieur des bâtiments, de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi.

* Les téléphones portables doivent être rangés et leur utilisation est formellement interdite durant les cours de danse.

* L'accès aux vestiaires, aux sanitaires et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs

* En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement que ce soit, Kyrielle Danse ne pourra être tenu responsable.

* Les parents ont seulement accès au vestibule d'entrée sauf autorisation préalable exceptionnelle. Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites "Portes Ouvertes". De même les amis, correspondants étrangers, membres de la famille des élèves ne sont pas admis à regarder le cours sauf autorisation préalable auprès de la direction artistique.

* Toute perturbation répétée du cours par un élève, parent ou accompagnant pourra provoquer l'exclusion temporaire ou définitive des élèves concernés.

* Les familles pourront rencontrer le professeur sur rendez-vous en dehors des cours.

ARTICLE 6 - TENUE RECOMMANDEE

- * Paire de ballerines, baskets ou chaussettes
- * Se munir d'une serviette et d'une bouteille d'eau
- * T-shirt
- * Pas de bijoux ou accessoires volumineux, gênant pour le travail et pouvant blesser l'élève ou ses camarades.

ARTICLE 7 - PRESENCE ET ABSENCE DES ELEVES

* Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue. L'inscription à la formation est un **ENGAGEMENT SUR L'ANNEE**. Ces troupes ont un objectif de formation, de pratique intensive de la danse et de compétition. Chaque danseur s'engageant sur le projet doit donc savoir qu'il pratiquera la danse à une autre échelle, non plus à celle de loisir mais à celle de passion. Voici donc les règles essentielles à respecter pour pouvoir faire partie de ce projet :

1.Présence **INDISPENSABLE** aux cours ainsi qu'aux événements énoncés sur le planning sauf raison valable et justifiée. **Les maladies, blessures et voyages scolaires avec justificatif écrit seront les seuls motifs d'absence acceptés sous peine de sanction.**

2.Respect des horaires de répétitions et des événements. **AUCUN** retard non justifié ne sera accepté, que ce soit lors des répétitions ou lors des rendez-vous fixés pour la préparation et l'organisation des événements.

3.Respect des règles nécessaires au bon fonctionnement d'un groupe : toujours rester ensemble lors des répétitions, préparations et événements (les repas, la préparation des danseurs et les trajets se font **TOUJOURS** en groupe), s'entraider, se respecter et rester soudés et participer à l'organisation générale des événements.

* Le régisseur notera systématiquement en début de cours ou répétition les présences. Toutes les absences répétées seront signalées aux parents des élèves mineurs.

* Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur.

* Toute blessure ou douleur, hors courbatures naturelles liées à la pratique de la danse, devra être signalée au professeur dans les 48 heures.

* Le professeur est civilement responsable des élèves pendant la durée des cours, des répétitions et de leur présence dans le vestiaire.

*Les élèves doivent arriver entre 15 minutes et 5 minutes avant le début du cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin de leur cours. En dehors de ce créneau, le professeur n'est pas responsable des élèves.

ARTICLE 8 - ABSENCE DU PROFESSEUR

* En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents et élèves seront prévenus une semaine à l'avance. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.
* Lorsque les cours ou répétitions n'ont pas lieu, le professeur n'est pas responsable des élèves.

* Dans la mesure du possible, en cas d'absence d'un professeur, le ou les cours en question seront rattrapés ou le professeur sera remplacé.

ARTICLE 9 – SPECTACLES, CONCOURS ET EVENEMENTS

*Les objectifs de ces compagnies sont évidemment de se former à tous les styles de danse, de progresser et d'atteindre un bon niveau en danse. A partir de cette formation, l'objectif sera également de faire participer nos compagnies à différents événements (spectacles, concours de danse etc...). Outre les spectacles et stages de Kyrielle Danse, les shows et/ou concours seront au minimum au nombre de trois sur l'année. En sachant que nous pourrions, selon les événements et les disponibilités de chacun rajouter ou enlever des dates et placer une ou plusieurs troupes sur des spectacles, concours ou festivals. Vous serez chaque fois consultés avant de rajouter une date dans le planning et la participation des danseurs sera systématiquement sur la base du volontariat (créneau de répétitions en dehors du programme de formation).

*En plus des spectacles et concours, les membres de la formation auront accès à tous les stages découvertes organisés par Kyrielle. La participation à ces stages est obligatoire car elle s'intègre dans le programme de formation des élèves. La participation aux workshops organisés par Kyrielle n'est pas incluse dans le tarif de la formation, cependant elle est très vivement conseillée pour l'évolution des élèves.

*Le ou les spectacles de l'année, s'ils sont le résultat de l'année de travail, ne sont nullement obligatoires mais vivement recommandés.

ARTICLE 10 - NIVEAU

L'appellation du niveau des cours et leur contenu sont sous la responsabilité des professeurs, en fonction de l'évolution de chaque groupe. Le maintien ou le changement d'un groupe ou d'un élève d'une section à l'autre est décidé afin de mieux garder l'homogénéité de groupe tout en respectant les possibilités personnelles de l'élève en fonction des critères suivants :

- Aptitudes corporelles
- Acquisition de maîtrise de la technique pendant l'année ou les années précédentes
- Capacité d'utiliser cette technique dans une chorégraphie de façon expressive.

ARTICLE 11 - DROIT A L'IMAGE

Kyrielle Danse se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

ARTICLE 12 - MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 13 - INFORMATIONS

* Toutes les informations pendant l'année seront envoyées par mail, et/ou SMS.

* Chaque élève recevra un exemplaire du présent règlement, lors de son inscription.

* Aucun élève ou parent ne sera censé ignorer le règlement intérieur de l'association KYRIELLE DANSE.

* Pour tous renseignements, les professeurs et l'équipe dirigeante se tiennent à la disposition des adhérents

Bersée, le/...../.....

Signature de l'élève majeur ou du représentant légal, s'il est mineur

(Faire précéder votre signature de la mention « Lu et Approuvé »)